

OBJET

AMENAGEMENT  
ET URBANISME -

Cession d'un  
immeuble 13  
boulevard Victor  
Hugo.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
21/03/2022

Date d'affichage :  
01/04/2022

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers  
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 MARS 2022 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Alexis GRANDIN représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Xavier BERTRAND.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la cession à Monsieur James BOUZEROLLES de l'immeuble situé 13 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin, cadastré AL 95 pour une superficie cadastrale de 59 m<sup>2</sup>, au prix net vendeur de 38 532,11 €.

Suite au désistement de l'acquéreur qui n'a pas obtenu son financement pour mener à bien son projet de réhabilitation, l'immeuble a été remis en vente sur la plateforme d'Agorastore, spécialisée dans la vente aux enchères en ligne, suivant une mise à prix de départ de 19 800 € (hors commission).

Il s'agit d'un immeuble, à usage d'habitation, d'une superficie habitable de 99 m<sup>2</sup> à réhabiliter entièrement.

Ainsi, aux termes de la procédure, la meilleure enchère émane de la SCI Patrimoine représentée par Monsieur Guy TOCHE, à savoir une offre de 50 200 € (prix net vendeur), montant conforme à l'estimation de France Domaine (hors frais et taxes). Il est par ailleurs précisé que les garanties apportées par l'acquéreur sont estimées

satisfaisantes pour finaliser cette cession.

Cette transaction sera entérinée par un compromis de vente, sous conditions suspensives que l'acquéreur obtienne les autorisations administratives et financières nécessaires.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la vente au prix de 50 200 € (hors frais d'Agorastore) de l'immeuble appartenant à son domaine privé et à usage d'habitation, situé 13 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin, cadastré AL 95 pour 59 m<sup>2</sup>, à la SCI Patrimoine, représentée par Monsieur Guy TOCHE ou à toute personne morale s'y substituant et ce, aux conditions exposées dans le présent rapport ;

2°) de conditionner la réalisation de la vente à la levée des conditions suspensives présentes à l'avant-projet ;

3°) de charger le notaire du vendeur d'établir les actes correspondants, étant entendu que les frais d'acte et honoraires du notaire et d'Agorastore seront à sa charge ;

4°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20220328-56287-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 1 avril 2022

Publication : 1 avril 2022

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



N  
échelle 1:519Édition du 18/06/2018  
Par sylvie.gransonSources :  
Cadastré © D.G.F.I.P. - (Version Nov. 2015)